



REPUBLIQUE FRANCAISE

MONESTIER DE CLERMONT

PROCES-VERBAL

Conseil municipal du jeudi 1^{er} juillet 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
14	13	1	0

PRESENTS

Isabelle ANDRIEUX, Lydia AUVERGNE (19h07), Sébastien BESNARD, Aymeric FAIVRE, Aldric FANTIN, Caroline FIORUCCI, Eric FURMANCZAK, Roland GODEFROY, Uta IHLE, Céline LANGLET CAMBIEN (19h07), Franck LAURENS, Véronique MENEGHIN-CAPRIO, Pierre-Emmanuel SOMMER

PROCURATION

Jean-Michel DEREUDER à U. IHLE

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du 27 mai 2021

Délibérations

- Demande de subvention Département et Agence de l'Eau – Schéma directeur assainissement
- ONF – coupes de bois à assoir
- Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à démission
- Demande de subvention de la Mission Locale

Informations

Compte-rendu de la CCT
Point d'informations municipales

SECRETAIRE de SEANCE

Pierre-Emmanuel SOMMER

Approbation du PV du 27 mai 2021

Mme IHLE fait part d'un certain nombre de remarques sur le PV, qu'elle considère incomplet. Elle souhaiterait une rédaction plus littérale, citant à la minute près. Mme IHLE donne lecture d'un courrier n'ayant pas été remis au Maire en amont du Conseil Municipal. Celui-ci rappelle que certains points mentionnés ne sont pas débattus en Conseil mais en commission. Mme FIORUCCI, 1ère Adjointe, signale que le PV est un résumé de la séance et ne nécessite pas du mot à mot. Mr le Maire intervient et propose aux conseillers municipaux de voter sur la pertinence de notifier ces remarques sur le PV. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré se prononce : **12 CONTRE et 2 POUR**. Les observations ne seront pas notifiées sur le PV.

Mr le Maire fait voter le PV.

Le procès-verbal est adopté à **12 voix POUR et 2 CONTRE**

1 – Demande de subvention Département et Agence de l'Eau – Schéma directeur assainissement

Mr FAIVRE informe le Conseil de la nécessité de mettre aux normes rapidement la Station d'épuration qui ne l'est plus depuis plusieurs années. La Préfecture a notifié à la commune ce manquement administratif qui met celle-ci dans l'obligation d'intervenir.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de « Schéma directeur d'assainissement et mise en conformité du réseau d'assainissement en entrée de la STEP ». Le montant de ce projet est estimé à 84 500 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- SOLLICITE l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'obtention d'une subvention de 70 % du montant des travaux
- SOLLICITE le Département de l'Isère pour l'obtention d'une subvention de 10 % du montant des travaux
- S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20% du montant des travaux
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de l'Assainissement

2 – ONF – Coupe de bois à assoir

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. CALLENDRET Michel de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers. En application de l'article L214-5 du Code Forestier, si le Conseil décide de reporter ou supprimer des coupes, la délibération doit impérativement exposer les motifs qui fondent cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après

2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Mode de commercialisation prévisionnel			
								Vente publique	Contrat d'approvisionnement	Gré à gré - contrat	Délivrance
4	IRR	405	5.61	R	2022	2022		X			

3 -Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à une démission

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme Sabrina RICHARD-AUBAUD, par courrier en date du 16 juin 2021, adressé à Monsieur le Préfet de l'Isère, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjointe au Maire et de Conseillère Municipale.

Vu le CGCT, notamment les articles L2124-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu la délibération du 26 mai 2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un Adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré ;

-Décide que l'adjoint à désigner occupera le poste de 3^{ème} adjoint

-Procède à la désignation du 3^{ème} adjoint au scrutin secret à la majorité absolue

Sont candidats : Véronique MENEHIN-CAPRIO

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Mme Véronique MENEHIN-CAPRIO a obtenu 12 voix

Mme Véronique MENEHIN-CAPRIO est désignée en qualité de troisième Adjointe au Maire

4 – Demande de subvention de la Mission Locale

Décision reportée au prochain Conseil Municipal afin d'avoir un complément d'information après leur présentation prévue au conseil de la CCT du 05.07.2021.

5 - Informations municipales

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'intégration de Mme CAVALLINI Valérie au sein du Conseil Municipal suite à la démission de Mme AUBAUD-RICHARD.

Le tableau des commissions municipales sera refait.

Mme ANDRIEUX et Mme LANGLET-CAMBIEN sont nommées Déléguées au Syndicat de Télévision du Serpaton.

Le compte-rendu de la CCT a été transmis aux Conseillers Municipaux.

La voirie au niveau des logements du collège va être refaite.

Chemin des Chambons, déplacement d'éclairage public.

Journée du patrimoine : peut-être que le collège et le groupe scolaire seront visitables

6 juillet 2021 : Inauguration de l'école maternelle

10 juillet 2021 : Passage du trail de 10h30 à 13h30. Fête dans la grand rue sponsorisée par GROUPAMA.

13 juillet 2021 : Descente aux flambeaux, Feux d'artifice et bal

24 juillet 2021 : 18h00 Cérémonie du Col du Fau

Fin de séance à 20h25